

Organisation scolaire 2020/2021



#mêi staark zesummen

Version au 14.04.2021

École Privée *Sainte-Anne*



Organisation scolaire 2020/2021 - Table des matières



1. Elèves malades / avec symptômes
2. Mesures d'hygiène sanitaire
3. Nouvel horaire à partir du 26 octobre
4. Présences des élèves à l'école
5. HF / CA / Etudes / Fro mech
6. Devoirs en classe
7. Surveillance (absence d'un titulaire)
8. Répartition des classes
9. Circulation dans les bâtiments
10. Activités parascolaires
11. Activités sportives
12. iPads
13. Absences des élèves
14. Cantine scolaire et pause de midi
15. Changement en mode "Semestre"
16. Enseignement en présentiel et
homeschooling en alternance
17. Calendrier 2020/21

École Privée *Sainte-Anne*



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Écoles
associées
de l'UNESCO

1. Élèves malades / avec symptômes



Elève testée positive

CORONA-HOTLINE : 81 22 10 - 300

SePAS-HOTLINE : 81 22 10 - 310

CHAQUE élève testée positive au COVID-19 doit en informer la direction!

Contact: 81 22 10 238 (Mme Heckemanns), 81 22 10 216 (M. Kayser),
ou mail à direction@sainte-anne.lu (après 16 h 00, les weekends et pendant les vacances)

Informations à préciser:

- dernier jour de classe
- date du test COVID
- date du résultat
- symptômes oui/non, si oui: lesquels et à partir de quelle date
- est-ce que l'élève donne l'autorisation à communiquer son nom



Chaque élève testée positive au COVID-19 est mise en quarantaine par le Ministère de la santé (en principe 10 jours après le test). Si après ce délai, l'élève ne présente aucun symptôme, elle peut revenir à l'école. Un test négatif n'est pas nécessaire.

École Privée *Sainte-Anne*



1. Élèves malades / avec symptômes

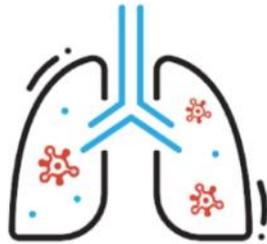


Élèves présentant des symptômes d'infection sont priées de rester à la maison et doivent informer le secrétariat (81 22 10 - 211 / 311)

>38°



Fièvre



Difficulté
respiratoire



Nouvelle
toux



Maux de
gorge



Diarrhée

École Privée *Sainte-Anne*



1. Élèves malades / avec symptômes

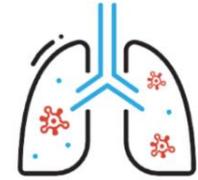


Présence d'élèves présentant des symptômes d'infection à l'école:

- Appeler Mme HECKEMANN (238)
- Isolation! (**parloir**)
- Exclusion!



Fièvre



Difficulté respiratoire



Nouvelle toux



Maux de gorge



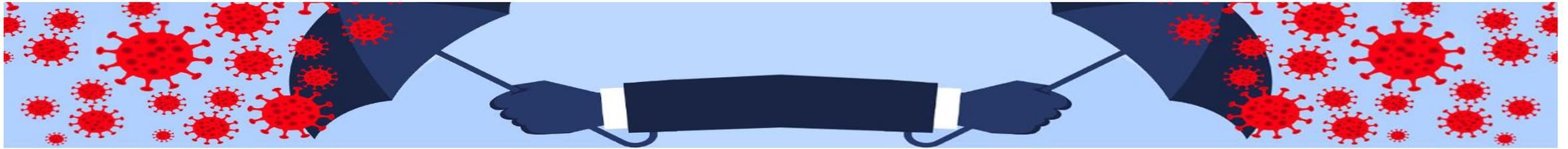
Diarrhée

- Possibilité de se faire tester à l'école par une personne habilitée à la réalisation du test antigénique pour la détection du SARS-Cov 2.

1. Élèves malades / avec symptômes



Mesures à partir du 2^e semestre

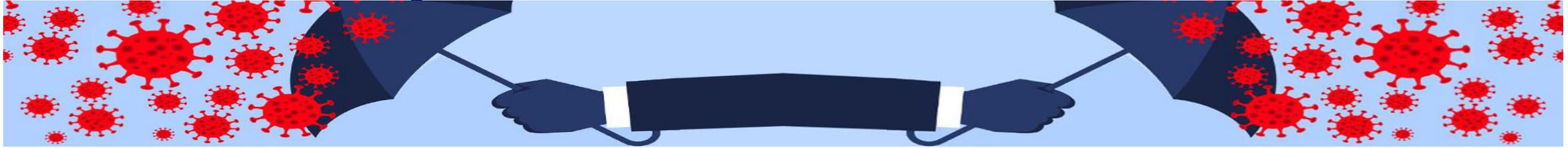


- **Tests rapides faits par les membres du SePAS (habilités à la réalisation du test antigénique pour la détection du SARS-Cov 2) pour toute personne (élèves et personnel) présentant des symptômes**
- **Test volontaire**
- **Pour les élèves mineures, l'accord préalable d'un parent sera demandé**



1. Élèves malades / avec symptômes

Mesures à partir du 2^e semestre



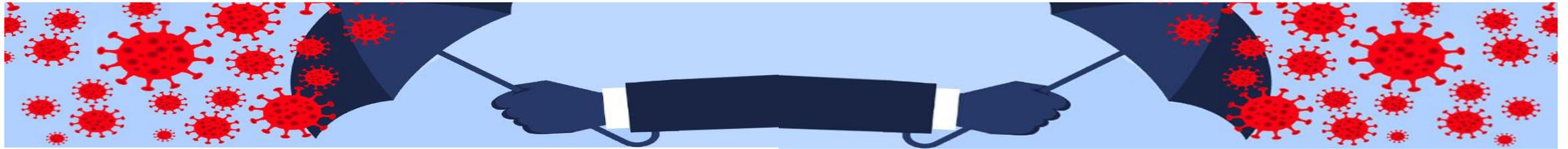
Taux très élevé d'infections et présence alarmante de la variante britannique hautement infectieuse

Scénario 1 (un cas positif dans une classe et contact avec son groupe ♥ ou ♠ en présentiel pendant la période à risque)

- Tout le groupe en présentiel est mis en homeschooling pour le reste de la semaine (≠ quarantaine).
- Les Jokers ont la possibilité de venir à l'école (parents contactés par le régent).
- Distribution de masques FFP2 aux Jokers à l'école (1 par jour)

1. Élèves malades / avec symptômes

Mesures à partir du 2^e semestre



- **Retour à l'école suite à une mise en quarantaine (contact avec une personne positive):**

Test négatif obligatoire!



1. Élèves malades / avec symptômes



Les élèves vulnérables avec certificat médical, les élèves mises en isolation ou en quarantaine à la maison et toutes les autres élèves malades ont droit au homeschooling!

- Intégration au cours à l'école p. ex. via ZOOM, Teams, Showbie
- Règles de conduite pour les élèves en homeschooling:



École Privée *Sainte-Anne*



2. Mesures d'hygiène sanitaire



Sainte-Anne



DÉSORMAIS LE PORT DU
MASQUE EST OBLIGATOIRE



... jusqu'à nouvel ordre, le
port du masque est
obligatoire à Sainte-Anne.

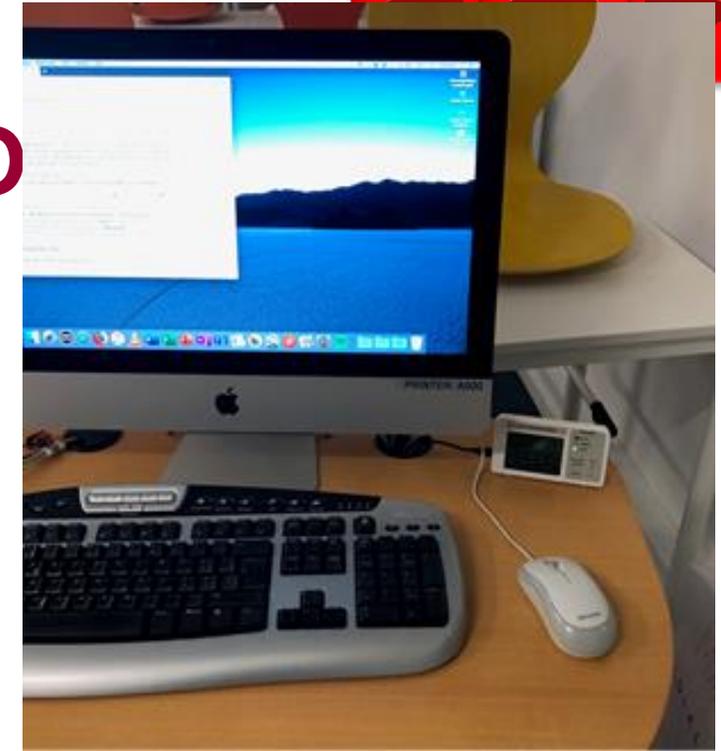
École Privée *Sainte-Anne*



2. Mesure d'hygiène sanitaire

Détecteurs de dioxyde de carbone (CO₂)

Ces détecteurs, destinés à mesurer la qualité de l'air, ont été installés dans les salles de classe en vue de déterminer les moments adéquats pour procéder à l'aération.



2. Mesures d'hygiène sanitaire

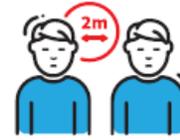
HYGIÈNE-MOOSSNAMEN



Perséinlech Moossnamen



- Dir musst eng Mask / e Buff, etc. undoen fir an d'Schoul ze kommen a fir an der Schoul ze zirkuléieren! An ärem Kllassesall musst dir **bis op weideres och e Mond- an Nuesschutz unhunn.**
- De Mond- an Nueseschutz muss de Mond an d'Nues ofdecken an gutt um Kapp befestegt sinn, fir datt esou man wéi méiglech Lächer tëscht dem Gesiicht an der Mask sinn.
- Paakt en net un, wann dir en ophutt!
- Wann dir en ausdot, da paakt en net vir un.
- Wann dir en ugepaakt oder aus hutt, wäscht iech direkt d'Hänn.



- Halt zu all Moment en Ofstand vun mindestens 2 m zu anere Leit. Verzicht also och drop d'Hand ze ginn, iech an den Aarm ze huelen oder ze kessen.
- Fuert iech net mat den Hänn an d'Gesicht (besonnesch net op de Mond, d'Aen an d'Nuess).
- Wäscht iech regelméisseg a richtig d'Hänn mat Seef (mindestens 40-60 Sekonnen). Dëst ass méi efficace ewéi Desinfektiounsmëttel oder Händschen.
- Benutzt ären lelebou fir Dieren opzemaachen, Luuchten unzemaachen, etc.
- Houscht oder néitscht an den lelebou.
- Deelt wgl. keng iPad'en, Bic'en, etc. mat anere Schülerinnen.

École Privée *Sainte-Anne*



2. Mesures d'hygiène sanitaire

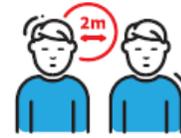


Moossnamen fir am Schoulgebai an am Kllassesall



- Moies virun 8.00 gitt dir direkt an äre Kllassesall.

No der Schoul gitt dir am beschten um riichte Wee heem oder op äre Bus / Zuch.



- An de 5-Minuten Pausen bléift dir an ärem Kllassesall an am beschten och op ärer Plaz. (Och an dese Pausen gëllt den 2 m Ofstand!)



- Plan de circulation COVID ne sera pas réactivé



- Gitt nëmmen op d'Toilette wann dir wierklech musst. Probéiert d'Klenschen net mat den Hänn unzepaken a wäscht är Hänn grëndlech (mindestens 40-60 Sekonnen).



- Zum Schluss vun all Cours muss de Kllassesall geléft ginn! Dobäi mussen d'Fënsteren grouss opgemaach ginn.



- Wann dir e Laptop aus engem Laptop-Schaf um Gank benotzt, musst dir en dono ganz grëndlech mat Désinfectant ofmaachen. Dëst gëllt selbsterständlech och fir all Computeren am Infossall an am Bureau Modèle, fir d'Computeren, d'Fernbedienungen, etc. an de Kllassesäll.

- 2 fenêtres par classe ouvrables sans clé
- Attention à la sécurité!

2. Mesures d'hygiène sanitaire



HÄNDEWASCHEN - WIE?

Waschen Sie sich die Hände mit Wasser und Seife, insbesondere wenn sie deutlich verschmutzt sind.



Dauer der Prozedur:
40-60 Sekunden

1



Die Hände unter fließendem Wasser nass machen.

2



Benutzen Sie genügend Flüssig-seife um die gesamte Handfläche zu bedecken und reiben Sie.

3



Handfläche gegen Handfläche und kreisend reiben.

4



Linke Handfläche über rechten Handrücken legen mit Vor- und Rückbewegungen, und umgekehrt.

5



Handfläche gegen Handfläche mit ineinander verschrankten Fingern, mit Vor- und Rückbewegungen.

6



Mit den Händen Hakengriff einnehmen, dann den Griff hintereinander lockern und wieder einnehmen.

7



Mit der rechten Hand den linken Daumen umfassen und kreisend einreiben, dann mit der linken Hand den rechten Daumen umfassen und gleiche Bewegung ausführen.

8



Fingerkuppen der rechten Hand in der linken Handfläche kreisend bewegen, dann die gleiche Bewegung mit der linken Hand ausführen.

9



Die Hände unter fließendem Wasser gut abspülen.

10



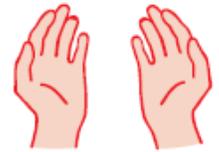
Die Hände mit einem sauberen Einmalpapier abtrocknen.

11



Wasserhahn mit dem Einmalpapier schliessen.

12



Ihre Hände sind sauber.

www.sante.lu

Sainte-Anne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé



World Health Organization

École Privée Sainte-Anne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Écoles
associées
de l'UNESCO

2. Mesures d'hygiène sanitaire



École Privée *Sainte-Anne*



2. Mesures d'hygiène sanitaire

Smart finger

Vous n'avez plus besoin de toucher des surfaces...



École Privée *Sainte-Anne*



3. Nouvel horaire à partir du 26 octobre



08:05 - 08:50
Pause d'aération 5'
08:55 - 09:40
Pause d'aération 5'
09:45 - 10:30
Pause d'aération 5'
10:35 - 11:20
Pause d'aération 5'
Pause de midi
12:25 - 13:10
Pause d'aération 5'
13:15 - 14:00
Pause d'aération 5'
14:10 - 14:55
Pause d'aération 5'
15:00 - 15:45
Pause d'aération 5'

Début des cours à **08 h 05** pour prendre en compte les retards à cause du trafic / retard du transport en commun.

Le titulaire sera présent dans sa classe à partir de 08h00 au plus tard.

Après 45 minutes de cours, la sonnerie annonce une pause d'aération.

Le titulaire restera présent les 5 minutes d'aération à fenêtres ouvertes. **Pendant la pause d'aération**, les élèves restent en principe dans la salle de classe, elles peuvent **prendre un snack, boire de l'eau** ou se rendre aux toilettes à tour de rôle. Les regroupements dans les couloirs ne sont pas tolérés.

Une nouvelle sonnerie annonce la fin de la pause d'aération, c'est-à-dire le début de la prochaine leçon.

La fin des cours reste fixée à 11 h 25, 14 h 05 resp. à 15 h 50.

4. Présence des élèves à l'école



- Les élèves doivent se rendre immédiatement DANS leur salle de classe dès leur arrivée à Ettelbruck (les rassemblements dans la grand-rue sont interdits).
- Les salles de classe ne sont plus fermées à clef (les élèves doivent faire attention à leurs affaires personnelles, chaque élève a une case).
- Pause de 5 min: WC, consommation de snacks / eau dans la salle de classe, pas de rassemblements dans les couloirs.
- Pause de midi: les élèves peuvent quitter l'enceinte de l'école. Toutefois, les rassemblements dans la grand-rue et dans l'impasse Abbé Muller sont interdits, même pour les fumeurs.
- Surveillance par des éducateurs / assistants pédagogiques avant 08 h 00, pendant la pause de midi et après les cours.

5. HF / CA / Etudes / Fro mech



Bien que ces mesures d'appui soient un des points forts de notre concept pédagogique, nous nous voyons obligés de suspendre ces mesures à partir du lundi, 26 octobre, et ce jusqu'à la fin de la pandémie!

- **HappiFix:** toutes les élèves inscrites au HappiFix rentreront à la maison à 14 h 05 .
 - Comme le HappiFix est annulé, les enseignants vont limiter leurs devoirs à domicile au strict minimum et à l'essentiel.
 - Les **cours d'appui** seront dispensés à distance. Le titulaire informera les élèves du moyen de communication utilisé, de l'horaire et des travaux à réaliser (Zoom, Teams, Showbie, Mail@school.lu etc). A la fin du semestre, le titulaire évaluera le travail réalisé qui peut augmenter jusqu'à + 4 points la note semestrielle.
- Le **cours d'appui** des classes du cycle supérieur (4e – 1re) sera aussi dispensé à distance selon les conditions citées ci-dessus.
- Les **études** sont annulées.
- Le HappiFix intégré dans l'horaire des classes du **régime préparatoire** reste en vigueur.
- **Fro mech:** aura lieu, distanciation de 2 m à respecter ou via ZOOM.
- Les **activités parascolaires** sont annulées **jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

6. Devoirs en classe (7^e – 2^e)



- Dans la salle de classe (A 007 non disponible)
- Pour le 2^e semestre, le nombre minimum de devoirs est fixé au nombre de devoirs prévus par trimestre!
- Devoir de rattrapage obligatoire en cas d'absence le jour d'un devoir en classe.
- Dernier devoir en classe: mardi, le 6 juillet (pour toutes les classes!)
- **Régent**: coordination de la répartition de tous les devoirs en classe.
- **Devoirs de rattrapage**

Les enseignants devront organiser eux-mêmes les rattrapages :

- soit pendant le cours régulier,
- soit après les cours, mais à condition de rester dans la salle de classe et de regrouper uniquement des élèves d'une même classe.

Les titulaires devront informer les élèves de la nouvelle organisation des devoirs de rattrapage.

7. Surveillance (absence d'un titulaire)



- Dans la salle de classe (A 302 non disponible)
- Surveillance par enseignants / éducateurs / assistants pédagogiques
- Si pas de surveillant disponible, la classe restera seule avec la porte ouverte (le titulaire de la classe voisine sera informé).
- Jusqu'à la fin de la pandémie, nous libérons toutes les classes (cycle inférieur et supérieur) les après-midi (de 12 h 25 à 14 h 05 et/ou de 14 h 10 à 15 h 50) en cas d'absence d'un titulaire.

8. Répartition des classes



- Pas de “classes mobiles”, chaque classe a sa propre salle de classe
- Sciences naturelles et éducation artistique enseignés dans la salle de classe
- “Miroir de classe” fixe pour tous les cours
- Travaux pratiques enseignés dans les salles spéciales

9. Circulation dans les bâtiments



- Le plan de circulation COVID n'est pas réactivé!
- Les déplacements inutiles sont à éviter.
- **Secrétariat accessible** aux élèves: avant 08 h 00, pendant la pause de midi et après les cours
- Les visites à la direction, SePAS et CDI (heures d'ouverture) sont autorisées. N'envoyez pas une élève au SePAS / à la direction sans coup de téléphone préalable!
- Port du masque obligatoire

10. Activités parascolaires



- Annulées
- Sauf AP pour une classe (min. 6 élèves)
- Mesures valables jusqu'à la fin de l'année scolaire.

11. Activités sportives



A partir du lundi, 26 octobre, il n'y aura plus de cours de natation en classes de 7e et 6e. Ces cours seront remplacés par des leçons d'éducation physique et sportive.

Pendant les leçons d'éducation physique et sportive, les titulaires veilleront à respecter au mieux la distanciation sociale. Si cela s'avère impossible (trop grand nombre d'élèves dans la salle), un programme alternatif tel qu'une promenade sera proposé. Les élèves devront donc adapter leur tenue vestimentaire aux conditions météorologiques sans oublier leur tenue de sport.

Lors des activités sportives, le titulaire peut imposer le port du masque. Si les élèves ne respectent pas les consignes du titulaire, le cours peut être annulé et remplacé par un cours théorique en salle de classe.

En ces temps difficiles, toute activité physique est d'une très grande importance! C'est pourquoi nous prions tous les parents d'élèves à soutenir cette mesure.

12. iPads



- Les élèves peuvent emmener les iPads à la maison.
- Les iPads doivent être amenés à l'école chaque jour et ce en état chargé.
- En cas de quarantaine, les élèves doivent participer aux cours via ZOOM / Teams avec caméra active et à un endroit "convenable".
- Règles de conduite pour les élèves en homeschooling:



13. Absences des élèves

Participation au cours



Vu la situation actuelle et l'impossibilité de déterminer exactement les élèves en isolation, en quarantaine ou malades, chaque titulaire tiendra son cours en présentiel et garantira en même temps un cours à distance pour les élèves éventuellement absentes et ce à partir du lundi, 26 octobre. Il est également possible de participer à un devoir en classe via homeschooling (à convenir avec l'enseignant).

Le titulaire informera les élèves du moyen de communication utilisé et des travaux à réaliser (Zoom, Teams, Showbie, Mail@school.lu etc) dans **WEBUNTIS**.

Pour une élève absente au homeschooling, les enseignants mettent la matière traitée en classe à disposition des élèves (mail, Showbie, Teams...) et inscrivent la matière traitée dans le Webuntis.

Chaque élève qui n'est pas présente **physiquement** en classe est inscrite comme absente au Webuntis. (cf absences).

Comme nous avons pris toutes les mesures possibles afin d'assurer une sécurité maximale aux élèves, nous tenons à souligner que la présence physique au cours garantit toujours le meilleur enseignement!

13. Absences des élèves

Notification des absences

Pendant la durée de la pandémie, les parents ont également la possibilité d'excuser leur fille par email (secretariat@sainte-anne.lu). Cet email doit toutefois parvenir de l'adresse email du 1^{er} ou 2^e représentant de l'élève (comme indiqué sur la fiche de renseignements).

Enregistrement des absences

Après leur retour en classe, les élèves doivent remettre une excuse écrite au régent :

- sous forme d'une ordonnance émise par la Direction de la santé attestant la période d'isolement de l'élève,
- sous forme d'un certificat médical,
- sous forme d'une excuse écrite signée par les parents.

Les absences des élèves en isolation resp. en quarantaine attestées par la Direction de la santé sont comptabilisées sur le bulletin. Les élèves sont priées de conserver leurs ordonnances afin de pouvoir justifier éventuellement leurs absences.



14. Cantine scolaire et pause de midi



- A partir de **11 h 25** pour les **6^e** et **5^e**. Elles devront manger, ranger le plateau et sortir de la cantine sans traîner. Les emplacements libérés seront désinfectés par une femme de charge.
- A partir de **11 h 55** pour les **élèves de 7^e et de toutes les autres classes**
- Seulement les élèves qui ont **réservé un menu** ont le droit de manger soit à la cantine soit à l'aquarium **soit à la terrasse dans la cour intérieure!** Il n'est plus permis de circuler avec les plateaux à l'extérieur de la cantine!
- Cantine / Aquarium - terrasse: max. **2** personnes par table.
- Les élèves n'ont pas le droit de réserver des places pour des copines. Les femmes de charge présentes à la cantine « placent » les élèves.

14. Cantine scolaire et pause de midi



Règles pour pique-niquer

- Il est défendu de pique-niquer dans les salles de classes et aux tables blanches près du CDI!
- Il est permis de pique-niquer:
 - ✓ à la salle de récréation, au 1^{er} étage et 2^e étage du bâtiment A,
 - ✓ au rez-de-chaussée, 1^{er} étage et 2^e étage du bâtiment G,
 - ✓ au rez-de-chaussée du bâtiment D,
 - ✓ aux terrasses à l'extérieur (sauf cour intérieure).
- Vu la grande affluence et l'impossibilité de respecter la distanciation, les fours à micro-ondes sont mis hors service jusqu'à nouvel ordre.

Lors de la pause de midi, un contrôle par des enseignants est assuré dans chaque bâtiment et à chaque étage. Les consignes des surveillants sont à respecter sans discussion !

14. Cantine scolaire et pause de midi



Règles générales

- Il n'y a plus de self-service (tous les plats sont servis par notre personnel de cuisine) et plus de bar à salades (il n'y aura plus de salade dans les menus).
- Les plateaux sont préparés (couverts, assiette, verre avec eau, serviette).
- Cantine / Aquarium - terrasse: max. **2** personnes par table (les enseignants peuvent également y prendre place si réfectoire complet).
- Réfectoire enseignants: max. **2** personnes par table.

Divers

- Les distributeurs à boissons restent fermés.
- Vente de sandwiches: **annulée**

15. Changement en mode “Semestre”



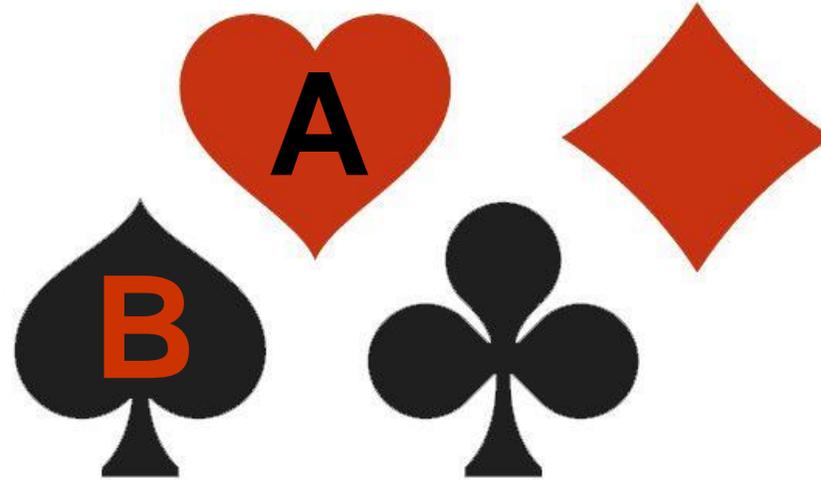
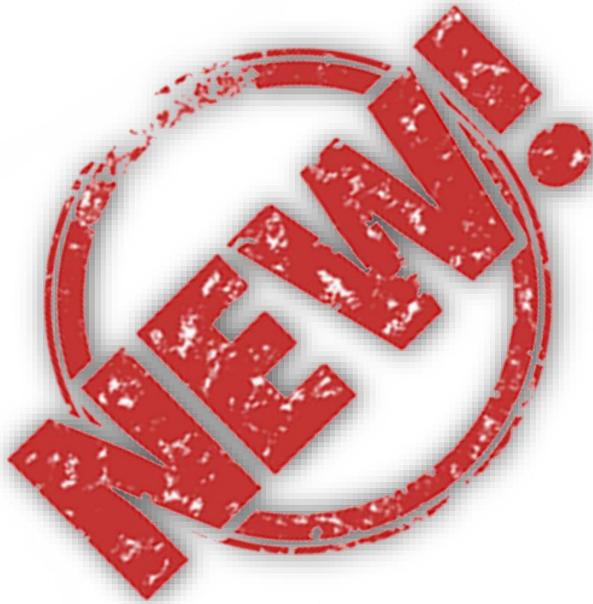
Vu la crise sanitaire actuelle, Sainte-Anne se voit confrontée à de nombreuses absences de la part de nos enseignants et de nos élèves.

Cette situation n'est pas favorable à un cadre serein et propice aux apprentissages, puisqu'il faut assurer un enseignement garantissant le respect des “Horaires et Programmes”. De plus, nous devons veiller à ce que les leçons et devoirs reportés (engendrés par les absences) puissent être rattrapés en temps utile et sans que cela ne crée trop de stress et de pression au niveau du temps pour les élèves et les enseignants.

Afin de faire face à ces problèmes, de garantir une continuité pédagogique et de permettre à la communauté scolaire de s'adapter à la situation sanitaire sans que cela ne crée trop de disruptions, Sainte-Anne a décidé de changer du régime trimestriel au régime semestriel pour l'année scolaire 2020-21, et ce à partir du 01.11. Ceci permet de mieux organiser les rattrapages des leçons et devoirs qui ont déjà été annulés ou reportés pendant ces premières six semaines de cours et qui continueront certainement à être annulés ou reportés jusqu'à la fin du mois de décembre. Evidemment, la remise du 1er bulletin est ainsi reportée au mois de février.

Cette mesure est exceptionnelle et ne s'applique qu'à l'année scolaire en cours. Nous retournerons au régime trimestriel dès que les conditions sanitaires nous permettront à nouveau d'enseigner comme avant la crise COVID-19.

16. Enseignement en présentiel et homeschooling en alternance



Groupes A♥ et B♠: jusqu'à nouvel ordre
7e et 1re: nombre illimité de jokers

École Privée *Sainte-Anne*

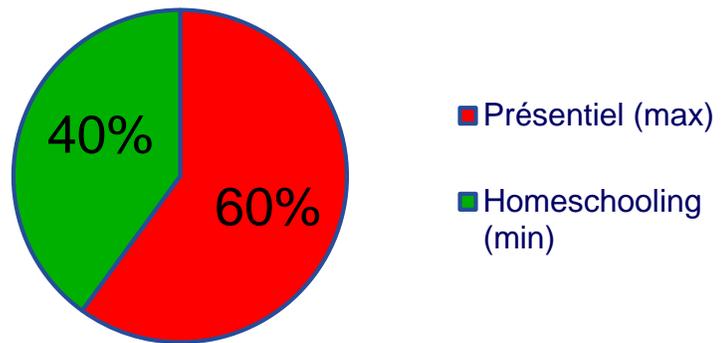


16. Enseignement en présentiel et homeschooling en alternance

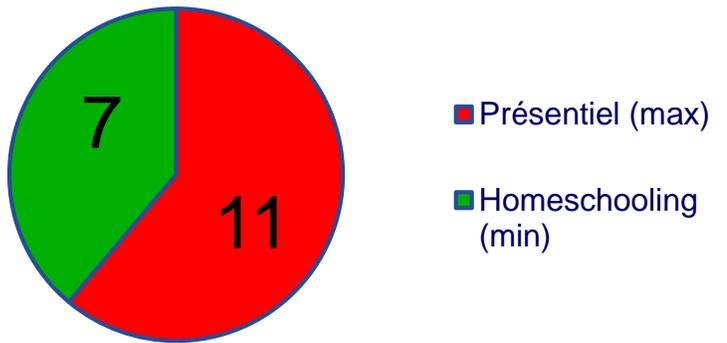


- Enseignement en présentiel et homeschooling en alternance pour toutes les classes (7e - 1re)
- Exceptions: DC2AV - DC3AV (A 007) - DC2CM / 7e et 1re: nombre illimité de jokers
- Principe: **max 60 %** des élèves d'une classe en présentiel, les autres en homeschooling

A/B @Sainte-Anne



Classe avec 18 élèves



Classe avec 23 élèves



École Privée *Sainte-Anne*



16. Enseignement en présentiel et homeschooling en alternance

- **Qui définit les groupes A♥ et B♠:**

Le(la) régent(e) ensemble avec la classe

- **Qui définit les “jokers”:**

Le(la) régent(e) ensemble avec la classe (attention aux élèves qui ne peuvent pas suivre un enseignement approprié à distance).

- **“Jokers” supplémentaires:**

S'il y a une élève vulnérable, en quarantaine etc., un joker supplémentaire peut être défini! (jusqu'à que le maximum d'élèves en présentiel soit atteint)

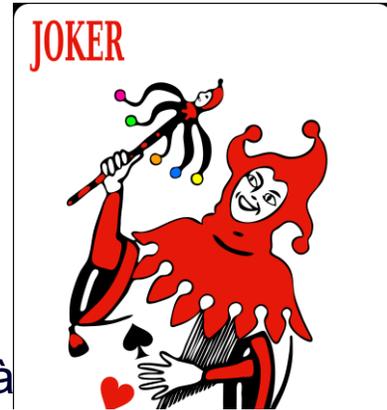
- **en 7e et 1re:**

Nombre illimité de jokers

- **IMPORTANT: une élève brille par son absence lors du homeschooling:**

Si une élève brille par son absence, les enseignants doivent en informer le régent.

Le(la) régent(e) décide ensemble avec la direction que cette élève doit toujours participer à l'enseignement en présentiel... dans ce cas, il y a un “joker” en moins!



École Privée *Sainte-Anne*



16. Enseignement en présentiel et homeschooling en alternance

Règles de conduite pour les élèves en homeschooling



16. Enseignement en présentiel et homeschooling en alternance

Devoirs en classe 4e – 2e / temps de composition



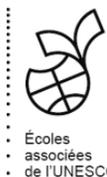
- **Périodes de composition (organisation: régent avec son CC): -**
 - avant le congé de la Pentecôte max. 4 devoirs (18.05 – 21.05): 08 h 05 - 09 h 45: groupe A ♥; 12 h 25 - 14 h 05 groupe B ♠.
 - avant les vacances d'été max. 4 devoirs (01.07 – 06.07): 08 h 05 - 09 h 45: groupe B ♠; 12 h 25 - 14 h 05 groupe A ♥
 - La durée des périodes de composition dépend du nombre de devoirs à écrire.
 - Les élèves sont libres avant et après les devoirs en classe (1 par jour).
 - Pour les enseignants: cours selon horaire - les devoirs ne sont donc pas nécessairement surveillés par les titulaires.
- La règle 60/40 n'est pas en vigueur: groupes A ♥ et B ♠ sans « joker » !

17. Calendrier fin d'année scolaire



- Mercredi, 28 avril: 13 h 30 Octave virtuelle
- Jeudi, 13 mai: Ascension - libre
- Vendredi, 14 mai: Pont AGEDOC – libre
- 18 mai – 21 mai: Période de composition (4^e – 2^e)
- Semaine du 24 mai: Congé de la Pentecôte
- Jeudi, 17 juin: Porte ouverte d'inscription 16 h 00 – 20 h 00
- Mercredi, 23 juin: Fête Nationale- libre
- 1er juillet – 6 juillet: Période de composition (4^e – 2^e)
- Mardi, 6 juillet: Dernier devoir en classe
- Mercredi, le 7 juillet: Devoirs de rattrapage à partir de 08 h 05 pour les élèves des groupes ♥ et ♠, toutes les élèves qui ne composent pas sont libres
- Jeudi, le 8 juillet: Dernier jour de classe pour **toutes** les élèves des groupes ♥ et ♠ avec le régent; fin à 11 h 25 – Remise des diplômes
- 9 juillet – 13 juillet: Conseils de classe et remise des bulletins à l'école en présentiel

École Privée *Sainte-Anne*



17. Calendrier fin d'année scolaire



		Avril 21		Mai 21		Juin 21		Juillet 21	
MA						1			MA
ME						2			ME
JE	1					3		1	TC 4e - 2e
VE	2					4		2	TC 4e - 2e
SA	3			1	1er mai	5		3	
DI	4	Pâques		2		6		4	
LU	5	Lundi de Pâques		3	DC2AV A♥ P - B♠ HS	7	DC2AV A♥ P - B♠ HS	5	B♠ P - A♥ HS TC 4e - 2e
MA	6			4	15h00 Conseil d'éducation	8		6	TC 4e - 2e Dernier devoir en classe
ME	7			5		9		7	Rattrapages ♥ et ♠, autres élèves libres
JE	8			6		10		8	Dernier jour de classe avec régent(e) pour toutes les élèves ♥ et ♠ - fin 11:25
VE	9			7		11		9	Remise bulletins à l'école
SA	10			8		12		10	Remise bulletins à l'école
DI	11			9	Journée de l'Europe	13		11	
LU	12			10	DC3AV B♠ P - A♥ HS	14	B♠ P - A♥ HS	12	Remise bulletins à l'école
MA	13			11		15		13	Remise bulletins à l'école
ME	14			12	DJ 1GCG-1GSO / CC 1es	16		14	
JE	15			13	Ascension	17	Porte ouverte d'inscription 16h00 - 20h00	15	Vacances d'été
VE	16			14	Pont AGEDOC - libre	18		16	
SA	17			15		19		17	
DI	18			16		20		18	
LU	19	DC2AV A♥ P - B♠ HS		17	DC2AV A♥ P - B♠ HS	21	DC2AV A♥ P - B♠ HS	19	
MA	20			18	Temps de composition 4e - 2e	22		20	
ME	21			19	TC 4e - 2e	23	Fête Nationale	21	
JE	22	PIF DT		20	TC 4e - 2e	24		22	
VE	23	PIF DT		21	TC 4e - 2e	25		23	
SA	24			22		26		24	
DI	25			23	Pentecôte	27		25	
LU	26	DC3AV B♠ P - A♥ HS		24	Lundi de Pentecôte	28	B♠ P - A♥ HS	26	
MA	27			25		29		27	
ME	28	Octave virtuelle 13 h 30		26		30		28	
JE	29			27					
VE	30			28					
SA				29					
DI				30					
LU				31	DC3AV B♠ P - A♥ HS				

École Privée *Sainte-Anne*

